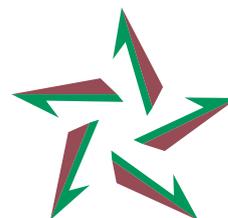


le Vert et l'Amarante

N°19 JANVIER 2025

Bulletin de l'Association des médaillés de l'administration pénitentiaire édité en partenariat avec l'École nationale d'administration pénitentiaire

AMAP



Médaillés pénitentiaires



Édito

Le 14 mai 2024, des fonctionnaires pénitentiaires ont été dramatiquement victimes d'une attaque meurtrière. Plus que le guet-apens visant à faire évader un détenu au cours d'un transfert, c'est la volonté délibérée et impitoyable de neutraliser les agents d'escorte en les ciblant immédiatement et sans retenue qui suscite la compassion à l'égard des victimes et l'indignation à l'égard des agresseurs. La disproportion entre l'objectif de l'attaque et ses conséquences tragiques révèle, de la part de ses auteurs, une absence complète de respect pour la vie et la dignité humaines.

Notre association se devait de rendre hommage aux agents morts et blessés dans cette attaque.

Parce que cette agression a visé des fonctionnaires remplissant leur devoir, elle a particulièrement ému la population et jusqu'aux plus hautes autorités de la République. Nous nous permettons d'espérer que cette émotion perdurera et continuera d'inspirer à nos concitoyens et aux décideurs l'attention et la considération qui doivent être accordées aux fonctionnaires pénitentiaires dans l'accomplissement de leur difficile mission. Nous avons apprécié qu'elles se soient encore exprimées dans les commentaires accompagnant la participation de l'administration pénitentiaire au défilé du 14 juillet qui apparaît, plus que jamais, justifiée et nécessaire.

La vocation de l'AMAP est de faire connaître l'administration pénitentiaire. Dans la continuité de nos échanges lors de l'assemblée générale de Clairvaux, nous devons donc nous mettre en situation de proposer à l'administration pénitentiaire des actions valorisant son activité et permettant d'entretenir l'attention du public pour cette institution et ceux qui la servent. J'invite tous nos adhérents à formuler des propositions allant dans ce sens.

Dans cette attente, je vous présente, au nom de l'association des médaillés de l'administration pénitentiaire, mes meilleurs vœux pour l'année 2025, en souhaitant qu'elle nous permette de concrétiser nos projets et qu'elle favorise pour vous-même et ceux qui vous sont chers la réalisation de vos aspirations.

Jean-Charles Toulouze
Président de l'AMAP



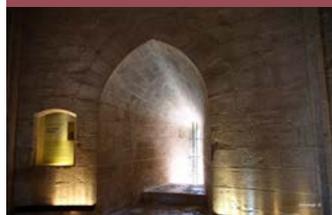
Hommage aux victimes de l'attaque du 14 mai

page 2



PREJ et protocole d'accord suite à l'attaque du 14 mai

pages 3-4



Procès-verbal de l'AG du 28-09 et programme prévisionnel voyage 2025

pages 5-6



Des écoles des gardiens à l'ÉNAP

pages 7 à 9



Des nouvelles de Clairvaux
Nos adhérents publient Cérémonies

pages 10 à 13

2004 2024
20 ANS
CRHCP
Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

27 NOV. 2024
13h30 - 17h30/Amphi Fallières

CÉLÉBRATION AUTOUR DE

HISTOIRE ET PATRIMOINE PÉNITENTIAIRES

pages 14 à 15

L'AMAP a adressé à Karine Lagier, directrice de la maison d'arrêt de Marseille-Baumettes et adhérente de notre association, un message de soutien suite aux informations concernant les menaces dont elle est l'objet.

Nous lui renouvelons ici l'expression de notre chaleureuse solidarité.

Directeur de publication : Jean-Charles Toulouze

ÉNAP

Coordination : Fabienne Huard-Hardy

Relecture : Sara Di Santo Prada

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition

Hommage national aux agents victimes de l'attaque du 14 mai 2024

Les Escortes Judiciaires (EJ) et les Équipes de Sécurité Pénitentiaire (ESP)

*Avec l'aimable participation de Stéphane Raberin,
Directeur des services pénitentiaires, Chef du département sécurité*

Mardi 14 mai 2024, vers 11h10, le convoi composé de deux fourgons d'une escorte du PREJ de Caen a été attaqué au péage d'Incarville sur l'A13 alors qu'elle assurait le retour d'une extraction judiciaire. Le capitaine pénitentiaire Fabrice Moello et le surveillant brigadier Arnaud Garcia ont été tués et trois autres agents, Damien Louis, Nicolas Crombecq et Arnaud Chazal grièvement blessés. Cet événement a

suscité une vive émotion dans la famille pénitentiaire mais également parmi nos concitoyens. Mercredi 15 mai, à la demande du Garde des Sceaux, Eric Dupont-Moretti, une minute de silence a été observée dans l'ensemble des services et établissements du ministère de la Justice. Le 22 mai, un hommage national a été rendu aux agents tués dans l'exercice de leur mission par le Premier ministre, Gabriel Attal.



Hommage national à Arnaud Garcia et Fabrice Moello en présence du Premier ministre. Crédit image : Matignon

Le 22 mai 2024, la cérémonie s'est déroulée dans l'ancienne maison d'arrêt de Caen, où Arnaud Garcia et Fabrice Moello ont effectué une partie de leur carrière, en présence d'Eric Dupont-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, de Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, du préfet du Calvados Stéphane Bredin et du directeur de l'administration pénitentiaire Sébastien Cauwel.

Après les honneurs au drapeau et le passage en revue des troupes, les cercueils des deux agents pénitentiaires tués lors d'une extraction judiciaire le 14 mai 2024, à Incarville (Eure), par un commando armé, sont entrés dans la cour de l'ancienne maison d'arrêt.

Le Premier ministre leur a rendu hommage : « Arnaud Garcia était sincère et passionné. Une passion qu'il mettait en toute chose. Son métier était bien plus qu'une profession, mais un engagement constant au service de la justice. La passion de l'uniforme, celle du service de la France, qu'il avait héritée de son père gendarme. [...] Fabrice Moello avait l'ethos du chef, qui incitait au courage, cette humilité, cette maturité qui inspiraient le respect. [...] La force souriante, la force bienveillante. Une force qui faisait de lui un chef respecté, un père aimé, une force qui inspirait. Cette force, encore aujourd'hui, guide ses collègues et les guidera toujours. [...] Fabrice Moello et Arnaud

Garcia avaient en commun une jovialité, un sourire, un bon mot. Ils avaient en commun ce chemin de la Justice, embrassé pleinement, en pleine conscience de sa noblesse et de sa difficulté. »

Le Premier ministre a également rendu hommage au travail des personnels pénitentiaires : « Grâce à eux, grâce à vous, les peines prennent un sens. Grâce à eux, grâce à vous, le bras de la Justice ne faiblit pas. Grâce à eux, grâce à vous, nos concitoyens savent qu'ils sont protégés. L'uniforme des femmes et des hommes de la pénitentiaire, c'est celui de la République doublé de celui de la Justice. La France n'oublie pas ses enfants qui pour elle ont pris l'uniforme, ceux qui ont fait vivre ses institutions, qui ont fait régner ses valeurs républicaines jusqu'à en mourir. Nous honorerons vos mémoires, nous ferons vivre vos combats, nous ferons perdurer vos passions. »

Les deux agents ont été promus à titre posthume à de nouveaux corps et grades : Fabrice Moello dans le corps des directeurs des services pénitentiaires et Arnaud Garcia dans le corps des officiers, au grade de capitaine. Le Premier ministre leur a remis les insignes de chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur à l'issue de la cérémonie.

Source : ©EDM/DICOM

1. Genèse

Par décision interministérielle du 30 septembre 2010, la mission d'extraction judiciaire des personnes détenues, a été transférée du ministère de l'intérieur vers le ministère de la justice.

La doctrine d'emploi des EJ du 30 août 2011 encadre les modalités d'exécution.

L'ÉNAP a été chargée d'élaborer le livret de formation harmonisant le contenu des différents modules et des évaluations afférentes.

Avant la mise en œuvre des premières formations EJ, qui ont débuté en septembre 2011, des personnels de l'ÉNAP ayant validé une formation à l'ÉNAP ont été référencés instructeurs de conduite opérationnelle, seuls habilités à former et valider les agents à la conduite opérationnelle.

Le module conduite opérationnelle (appelé au début conduite adaptée) d'une durée de 4 jours découle de ce livret de formation. La dernière formation EJ concernant la conduite opérationnelle à destination des agents affectés en PREJ, UHSI et UHSA à l'ÉNAP s'est déroulée en 2018.

2. Extractions Judiciaires Vicinales (EJV)

Le maillage pénitentiaire territorial des EJ est modifié par la circulaire du 28 septembre 2017 qui précise que l'administration pénitentiaire est amenée à réaliser les EJV.

Les EJV correspondent aux extractions judiciaires entre un établissement pénitentiaire et la juridiction de 1^{ère} instance ou la cour d'appel de proximité. Ces missions EJV sont effectuées par les agents des établissements pénitentiaires concernés qui auront été habilités.

C'est dans ce cadre, afin de réduire encore le nombre d'impossibilités de faire, qu'a été décidée la réattribution de certaines extractions judiciaires des pôles de rattachement des extractions judiciaires (PREJ) aux établissements pénitentiaires, par circulaire conjointe des ministres de la justice et de l'intérieur du 28 septembre 2017.

Désormais, les EJV, c'est-à-dire les extractions judiciaires requises par la juridiction de proximité (qu'il s'agisse d'une juridiction de première instance ou d'une cour d'appel), seront assurées par dérogation à la règle générale selon les modalités suivantes : par les établissements pénitentiaires eux-mêmes dans 47 établissements ; par les forces de sécurité intérieure dans 20 établissements, actant ainsi le principe d'une reprise de certaines extractions par le ministère de l'intérieur.

3. Extrait de la doctrine d'emploi des ESP du 4 octobre 2019

La garde des Sceaux, ministre de la Justice, a souhaité la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire d'ESP chargées de :

- La réalisation des missions extérieures de prise en charge des personnes détenues (extractions judiciaires, autorisations de sortie sous escorte, translations judiciaires, transferts administratifs dont internationaux, extractions médicales) ; remise aux autorités étrangères et prise en charge des personnes détenues remises par les autorités étrangères ;
- La sécurisation des unités hospitalières accueillant spécifiquement des personnes détenues ;
- La sécurisation intérieure et périmétrique des établissements pénitentiaires.

La volonté clairement affirmée est :

- D'harmoniser les conditions de réalisation des missions extérieures et de sécurisation intérieure et périmétrique des établis-

sements pénitentiaires par les différentes équipes en charge de les réaliser ;

- D'augmenter le niveau de sécurisation de ces missions, notamment en formant, habilitant et armant les personnels les réalisant ;
- De conférer à ces équipes des pouvoirs et des moyens d'intervention plus efficaces.

Ces équipes de sécurité pénitentiaire sont composées :

- D'Equipes Locales de Sécurité Pénitentiaire (ELSP), nouvellement créées ;
- Des pôles de rattachement des extractions judiciaires, des équipes exerçant en unités hospitalières et des équipes nationales de transfèrement, déjà existantes, mais dont les modalités d'intervention sont redéfinies ;
- Des équipes régionales d'intervention et de sécurité, qui conservent leur doctrine d'emploi.

4. Durée et découpage de la formation ESP

La formation fait l'objet de deux livrets de formation (obligatoire et complémentaire).

La formation d'adaptation, pour les modules obligatoires, est organisée sur une durée de 3 semaines plus 3 jours, réparties en 3 modules obligatoires conditionnant la validation :

- Module doctrine : 3 jours ;
- Module Techniques d'Intervention Opérationnelles (TIO) : 7 jours et demi ;
- Module tir/usage de l'arme de poing : 7 jours et demi.

Le module doctrine est dispensé impérativement au début de la formation.

La formation se poursuit par 4 modules complémentaires sans validation :

- Module sécurité intérieure ;
- Module sécurité périmétrique ;
- Module conduite opérationnelle ;
- Module Secourisme d'Intervention des Personnels de Surveillance (SIPS), prochainement Secourisme Opérationnel SOP.

5. Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les stagiaires sont en capacité :

- D'appréhender le fonctionnement judiciaire ;
- De cerner l'environnement qu'ils seront amenés à côtoyer ;
- De préparer et d'exécuter une mission ESP armée à deux ou à trois agents dans le respect du cadre légal ;
- D'utiliser l'armement en dotation en toute sécurité ;
- De citer et d'appliquer le principe de la légitime défense ;
- De faire usage des armes dans le respect du cadre réglementaire (notamment la légitime défense et l'usage de la force) ;
- De réaliser les techniques opérationnelles de transfèrement dans le respect du cadre légal.

6. Eléments de contenu

Les modules obligatoires de formation conditionnent la validation.

6.1.1 Le module doctrine est non évalué. Il est composé de :

- La doctrine d'emploi pénitentiaire relative aux missions des ESP
- La préparation et l'exécution des transfèrements et escortes
- Le cadre réglementaire relatif à l'usage de la force et des armes
- La légitime défense.

6.1.2 Le module techniques d'intervention opérationnelles de transfèrement et d'escortes est évalué.

Il est composé de :

- Le cadre réglementaire relatif à l'usage de la force et des armes ;
- Le principe de la légitime défense ;
- Les attitudes professionnelles de défense ;
- Les moyens de contrainte ;
- Le bâton de protection télescopique ;
- Les techniques d'escorte à deux et d'escorte à trois ;
- Les dégagements d'urgence.

6.1.3 Le module usage des armes est évalué. Il est composé de :

- Le cadre réglementaire relatif à l'usage de la force et des armes ;
- Le principe de la légitime défense ;
- Les règles fondamentales de sécurité ;
- L'arme de poing 9 mm / le contrôle personnel de sécurité de départ et de retour de service / démontage-remontage / principes de nettoyage ;
- Approche de techniques simples de tir en déplacement ;
- Les tirs de riposte, dans le respect du cadre légal et déontologique ;
- Tir de précision ;
- Tir sur transition d'armes entre le bâton de protection télescopique et l'arme de poing 9 mm ;
- Tactiques de bases ;

- Initiation à l'exfiltration ;
- Mise en situation d'escorte à trois et d'escorte à deux.

7. Protocole d'accord faisant suite au drame d'Incarville

Modalités de mise en œuvre du protocole d'accord signé le 13 juin 2024

A la suite de l'attaque meurtrière le 14 mai 2024 d'un convoi pénitentiaire à Incarville, le garde des Sceaux et les organisations syndicales représentatives de l'administration pénitentiaire ont signé, le 13 juin 2024, un protocole d'accord destiné à apporter des réponses fortes et rapides aux besoins de sécurité et de protection des agents pénitentiaires, notamment dans leurs missions extérieures.

Les 33 mesures prévues par ce protocole déclinent sept thèmes principaux :

- matériels et équipements sécuritaires ;
- pratiques professionnelles ;
- limitation des extractions ;
- sécurisation des locaux extérieurs ;
- politique des ressources humaines ;
- formation ;
- surpopulation carcérale.

Elles doivent être mises en œuvre de façon coordonnée entre les échelons centraux, interrégionaux et locaux de la DAP.

« deux tons » et du gyrophare, pour tout type de mission et quel que soit le niveau d'escorte, dès lors que l'urgence le justifie et sous réserve de ne pas mettre en danger les autres usagers de la route.

Les règles liées au port de l'uniforme, de la tenue civile et de la cagoule, selon les missions seront harmonisées.

Poursuite des travaux engagés relatifs à la réévaluation des inscriptions au répertoire des DPS.

Mesures supplémentaires :

- Banalisation des véhicules avec une proportion minimale fixée à 75 % ;
- Recensement du besoin en dispositifs mobiles supplémentaires de brouillage de la téléphonie et des matériels de communication et d'alarmes dans les établissements, afin d'établir une liste de priorités ;
- Acquisition de nouveaux véhicules pour les ESP, soit au titre du renouvellement du parc ou des dotations supplémentaires ainsi que les nouveaux aménagements notamment l'ajout de dispositifs de signalisation amovibles et de dispositifs supplémentaires de sécurisation ;
- Acquisition d'armes longues et d'épaule ;
- Dotations en gilets pare-balles lourds ;
- Acquisition de portiques à ondes millimétriques ;
- Déploiement du holster de cuisse et de poitrine ;
- Déploiement des bombes incapacitantes.

Au delà de ces mesures « techniques », un point essentiel paraît être la limitation des extractions, en particulier les plus dangereuses, par le développement du recours à la visioconférence et en privilégiant les déplacements des magistrats et greffiers au sein des établissements pour les détenus les plus signalés. Cependant il existe sur ces sujets de fortes contraintes de constitutionnalité et de conventionnalité qui doivent être prises en compte.



Sur le toit de la Tour : Jean-Pierre Drapier

Bien que ne réunissant qu'un nombre réduit de participants, notre voyage en terre gardoise du 27 au 29 septembre s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et nous a conduit à visiter des sites dont le passé pénitentiaire ne pouvait que nous intéresser. Il nous a également permis de réunir l'assemblée générale de notre association. Le président ouvre la séance à 18h30 dans la salle de réunion de l'hôtel Kyriad. Il constate la présence de 5 adhérents et 27 pouvoirs de représentation ont été transmis. 32 adhérents participent donc à cette assemblée générale sur un total de 80 adhérents à jour de cotisation, soit un effectif du même ordre de grandeur que les années précédentes ; 36 en 2018, 32 en 2019, 32 en 2021, 21 en 2022, 38 en 2023.

Cependant l'exceptionnellement faible nombre d'adhérents physiquement présents a conduit à s'interroger sur l'opportunité de repousser cette réunion. Cette option n'a finalement pas été retenue, autant par respect pour ceux qui sont présents que par volonté de ne pas introduire de rupture dans le fonctionnement de l'association et d'en garantir la continuité. Il apparaît en effet, au vu des informations communiquées par plusieurs adhérents, que cette situation résulte d'une conjonction d'indisponibilités dont on peut raisonnablement espérer qu'elle ne se renouvellera pas dans les années futures.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 septembre 2023 à Clairvaux, qui a largement été diffusé, en particulier dans le numéro 17 du Vert et l'Amarante, est approuvé à l'unanimité.

Le président présente le rapport moral en soulignant que la situation rapportée ci-dessus semble quand même résulter d'un vieillissement de nos adhérents et surtout de la difficulté que rencontre l'association à attirer de nouveaux membres, particulièrement parmi les médaillés en activité. Cette situation avait déjà été évoquée lors de l'assemblée générale de Clairvaux, le 23 septembre 2023, et pour tenter d'enrayer cette évolution avait été envisagée la possibilité de positionner l'association comme force de proposition capable de présenter des projets à l'administration.

A ce titre, des contacts ont été pris avec le président de l'Université de Nîmes, pour lui proposer l'organisation d'une journée d'étude, dans les locaux de l'université, sur le thème de l'évolution des missions, de la place, du rôle et des statuts des personnels pénitentiaires. Une première rencontre s'est conclue par un accord de principe pour une action qui pourrait avoir lieu au printemps 2025. Une

nouvelle rencontre doit avoir lieu à l'automne, pour préciser les contours du projet. Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse a été informé et s'est prononcé favorablement.

L'assemblée générale de 2023 avait également missionné le conseil d'administration pour réfléchir à un éventuel élargissement du périmètre de l'association, voire à un changement de nom matérialisant cette possible évolution. Pour l'instant, nous n'avons pas avancé sur cette question qui mérite cependant d'être débattue, mais compte tenu de ses possibles incidences, dans le cadre d'une assemblée générale réunissant un nombre significatif d'adhérents.

Des contacts ont été pris avec une banque du groupe CIC, compte tenu des difficultés rencontrées avec la Banque postale. Les propositions reçues doivent encore faire l'objet d'une étude approfondie.

Par ailleurs, le contrat d'assurance avec la MACIF a été rediscuté et actualisé pour l'adapter à l'évolution de l'association, particulièrement du nombre d'adhérents.

Sur le plan institutionnel, Laurent RIDEL a quitté ses fonctions à sa demande et Sébastien CAUWEL, qui était jusqu'alors directeur de l'ÉNAP, a été nommé directeur de l'administration pénitentiaire en avril 2024. Nous devrions le rencontrer prochainement. Ce sera l'occasion de lui présenter la situation de notre association et ses projets. Il nous paraît important de lui exposer nos interrogations quant au peu d'empressement que mettent les médaillés en activité pour rejoindre l'AMAP et donc exprimer un intérêt pour l'objectif que nous assignent nos statuts ; faire mieux connaître l'administration pénitentiaire auprès de divers publics.

Sophie BONDIL a été nommée directrice de l'ÉNAP et a pris ses fonctions en septembre 2024. Nous la rencontrerons également prochainement pour évoquer la poursuite du partenariat entre l'école et notre association.



Intérieur de la Tour : Solange Zinzoni



Graffitis : Solange Zinzoni



La citadelle : Jean-Pierres Drapier

Le président conclut la présentation du rapport moral en soulignant que l'association pourrait favoriser une expression d'avis autorisés et responsables sur les problématiques pénitentiaires dans un cadre qui ne soit ni institutionnel, ni revendicatif.

Pour cela, elle dispose de trois outils qui peuvent favoriser sa communication ; la plaquette de présentation, le Vert et l'Amarante et la convention signée avec chaque direction interrégionale. Elle doit donc les utiliser au mieux et si sa situation actuelle peut paraître quelque peu stagnante, le conseil d'administration élu en 2023 dispose encore de deux années pour insuffler une nouvelle dynamique. Mais cet objectif doit être considéré comme l'affaire de tous et l'action du conseil d'administration ne peut que résulter du mandat que lui confie l'assemblée générale. D'où l'espoir que celle de 2025 réunisse un nombre significatif d'adhérents.

De la discussion qui suit la présentation de ce rapport moral, émerge une proposition qui devra faire l'objet d'une étude de faisabilité ; considérer que tout nouveau médaillé devient automatiquement et sans versement d'une cotisation membre de l'AMAP pour une année, pouvant ainsi se faire une idée du fonctionnement de l'association et peut être souhaiter ensuite prolonger sa participation en adhérant.

En l'absence de la trésorière retenue par ailleurs, le président présente ensuite le rapport financier ; un exemplaire du bilan comptable est remis à chaque participant.

Au 20 septembre 2024, la situation fait apparaître un solde positif de 4097,07 euro.

Au 31 décembre 2023, le solde était de 996,45 euro. Du 1^{er} janvier au 20 septembre, les dépenses se sont élevées à 2378,38 euro et les recettes à 5479 euro.

Une estimation des mouvements à venir entre le 20 septembre et le 31 décembre, conduit à considérer que la situation au 31 décembre 2024 fera apparaître un solde positif d'environ 1333 euro.

La présentation de ce rapport financier n'appelle pas de question particulière.

Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité.

L'examen des questions diverses conduit à s'interroger sur le lieu du prochain regroupement pour 2025. Plusieurs destinations sont évoquées ; Autun, Troyes, l'Alsace, Fleury-Mérogis. Le choix sera fait et annoncé début 2025, en fonction des possibilités. Ce regroupement et l'assemblée générale auront lieu du vendredi 28 au dimanche 30 mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est déclarée close à 19h40.



de haut en bas : Porte St André : Gautier Poupeau
Panoptique projet : ville d'Autun
Bibracte : Antoine Maillier

Projet de voyage 2025

Notre voyage 2025 nous conduira en Saône-et-Loire, à Autun, où se trouve un exemple rare, si ce n'est unique en France, de prison panoptique.

Construite en 1855-1856 par l'architecte départemental André Berthier, cette prison a été désaffectée en 1956. Le bâtiment a été inscrit à l'inventaire des monuments historiques en 1975 et est depuis 2003 propriété de la ville d'Autun. Sa réhabilitation et sa transformation sont actuellement en cours dans le cadre d'un projet de rénovation et d'agrandissement du musée Rolin intégrant également le palais de justice.

Nous bénéficierons d'une présentation par la Directrice des Musées et du Patrimoine de la ville d'Autun et, si la situation des travaux le permet, nous pourrions accéder au bâtiment.

Par ailleurs, la ville d'Autun révèle un riche patrimoine historique et artistique que nous pourrions également découvrir avec la visite de la Cathédrale Saint-Lazare dont le tympan du portail et plusieurs chapiteaux sont des chefs d'œuvre de la sculpture romane.

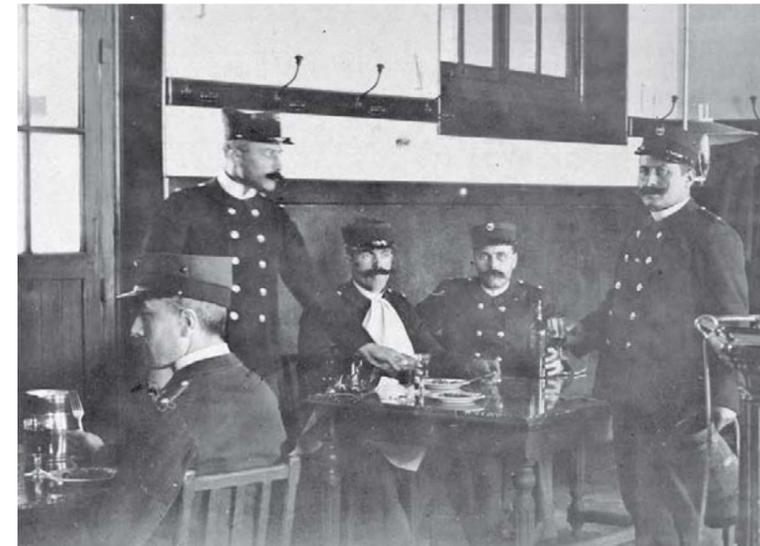
Cette visite de la « Rome des Gaules » se poursuivra par la découverte des nombreux vestiges qui témoignent de l'importance de la ville à cette époque.

Nous continuerons notre voyage, sur les traces de « nos ancêtres les gaulois », sur le site du Mont Beuvray et de l'oppidum de Bibracte, puis, près d'Alise-Sainte-Reine, au Mont Auxois désormais reconnu par les archéologues comme le lieu de la bataille d'Alésia.

Les détails de ce voyage seront précisés en janvier 2025, mais pour favoriser la participation de nos adhérents, les dates sont d'ores et déjà fixées du vendredi 28 au dimanche 30 mars.

Par Jack Garçon avec l'aimable participation de Jean-François Alonzo

Si l'idée de la formation des personnels pénitentiaires prend naissance au milieu du 19^e siècle et se concrétise ensuite par quelques expériences ponctuelles, c'est à la fin de la Seconde Guerre mondiale qu'une véritable école professionnelle des personnels pénitentiaires se crée, s'affirme et se développe pour accompagner les grands efforts de modernisation que vont connaître l'institution pénitentiaire et son administration au cours des huit dernières décennies.



Gardiens de la maison centrale de Melun (Seine-et-Marne), vers 1910

Les premières expériences ponctuelles de formation des personnels (1869-1930)

L'administration pénitentiaire a connu plusieurs écoles pénitentiaires. Les premières (de 1869 à 1962) ont eu une activité éphémère et n'ont pas concerné tous les publics. À partir de 1964, l'administration pénitentiaire se dote d'une école pérenne. Elle a changé plusieurs fois de lieu et d'appellation.

En 1869, des écoles de gardiens sont créées dans certaines maisons centrales pour permettre aux gardiens de mieux rédiger les écrits professionnels. Les enseignements sont assurés par des ressources locales (instituteur, inspecteur).

De 1893 à 1927, deux types d'écoles sont instituées : les écoles élémentaires et l'école pénitentiaire supérieure.

Les écoles élémentaires, dans les maisons centrales, les colonies agricoles et les établissements de grand effectif, ont pour objectif de permettre aux gardiens d'acquérir les connaissances professionnelles théoriques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Les cours sont dispensés par des agents de l'établissement : le directeur, l'instituteur, l'économiste...

L'école pénitentiaire supérieure, installée à la prison de la Santé à Paris, a pour but de favoriser la promotion sociale des gardiens et gradés les plus méritants par l'apport de cours de perfectionnement. La prison de la Santé a été choisie parce qu'elle a été jugée par l'administration pénitentiaire la plus apte à recevoir une école en termes d'infrastructures (chambres, salles de classe, cantine...).

Les chargés de cours sont l'instituteur de l'établissement et trois personnes désignées par le ministre de l'Intérieur.

Créée par l'arrêté du 26 juillet 1927, l'école pénitentiaire supérieure de Fresnes n'est ouverte que le 1^{er} janvier 1930. Elle a pour mission de préparer les gradés (premiers surveillants et commis-greffiers) à concourir à la fonction de surveillant-chef. Les professeurs sont des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, des médecins et des personnels du service de l'identité judiciaire.

Les locaux sont situés au pavillon d'isolement de l'infirmerie de l'établissement. Ils comprennent une salle de cours et de conférence, une salle à manger et des chambres individuelles où travaillent et dorment les élèves.

La naissance de la formation professionnelle autour de la réforme pénitentiaire pour l'adaptation des personnels pénitentiaires (1945-1960)

Au cours des années 1945-1960, la nécessité de la formation des personnels pénitentiaires va largement dépasser le cadre technique d'un simple enseignement spécialisé pour être liée aux grandes réformes pénales et pénitentiaires de l'après-guerre et aux questions liées au recrutement et au statut des personnels.

Ouverte en 1945, l'école pénitentiaire forme uniquement les surveillants et les éducateurs des établissements réformés, établissements dans lesquels le régime progressif est mis en œuvre (réforme Amor). Les enseignants sont un magistrat, un médecin, une assistante sociale et un membre du personnel pénitentiaire. L'école pénitentiaire fonctionne avec très peu de moyens, sans budget spécial, et n'emploie qu'un seul personnel permanent : la directrice. Les principales dépenses sont les frais de déplacement et les indemnités de séjour des élèves ainsi que la rétribution modeste versée à la Croix-Rouge pour les cours d'hygiène et de secourisme.

Le Centre d'études pénitentiaires, créé en 1946, s'adresse aux sous-directeurs et aux surveillants-chefs, afin de leur permettre de faire appliquer dans leurs établissements, les nouvelles mesures voulues par Paul Amor, d'actualiser leurs connaissances techniques et d'enseigner à leur tour aux agents placés sous leurs ordres. Trois magistrats dont Pierre Cannat, un médecin et un membre du personnel pénitentiaire constituent l'équipe pédagogique. En 1951, le Centre d'études pénitentiaires est déplacé dans l'ancienne salle d'audience du tribunal militaire du Cherche-Midi, à Paris.



Surveillants et surveillantes en formation, vers 1950 à l'école pénitentiaire de Fresnes (Val-de-Marne), vers 1950 - Photographie : collection ÉNAP-CRHCP



Elèves surveillants en formation à l'EAP à Fleury-Mérogis (Essonne), vers 1970 - Photographies : collection ÉNAP-CRHPC

L'affirmation de l'ENAP comme acteur de la modernisation de l'institution pénitentiaire (1964 à nos jours)

Ouverte en janvier 1964 dans les locaux des « Villages vacances » d'Albé puis d'Obernai (Bas-Rhin), l'École de formation des personnels de l'administration pénitentiaire (EFPAP) est principalement une école de perfectionnement destinée aux surveillants-chefs adjoints. Les cours magistraux sont assurés par des magistrats, des professeurs d'université et des hauts fonctionnaires. Les groupes de travail sont animés par des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire (1 sous-directeur, 2 éducateurs, 1 surveillant-chef) qui doivent innover dans une nouvelle fonction de « chef de formation ».

L'année 1965 est marquée par l'installation de l'école à Fleury-Mérogis (Essonne), dans un ancien centre de jeunes détenus. L'ancienne EFPAP prend alors le titre d'École d'administration pénitentiaire (EAP). Elle est composée de 9 pavillons (6 pour les hébergements des apprenants, 2 pour le logement du personnel et 1 pour l'administration) et 4 baraques métalliques, les « Fillod », qui abritent les salles de cours et de sport ainsi que la cuisine et le restaurant.

Jusqu'en 1965, l'école n'assurait que la formation continue des agents. C'est en 1966 qu'elle met en œuvre pour la première fois une formation initiale pour une catégorie de personnels : les élèves surveillants. La formation initiale est élargie aux éducateurs en 1967. Cette année-là, l'EAP se voit confier une nouvelle mission : la participation à la sélection des futurs personnels de l'administration pénitentiaire. Dans le même temps, l'école se structure progressivement en créant des sections : la section des personnels de surveillance (1966) et la section des éducateurs (1967). Comme à Albé et Obernai, les enseignements sont dispensés conjointement par des intervenants extérieurs (magistrats, professeurs d'université, fonctionnaires de l'administration centrale) et par les chefs de formation, qui sont eux, des personnels permanents de l'école (sous-directeur, éducateurs, surveillants-chefs).

En 1967 est également mis en service un nouveau bâtiment abritant un amphithéâtre de 200 places, 6 salles de cours pouvant recevoir chacune 30 élèves, une salle de réunion pour 60 personnes, ainsi qu'un restaurant de 200 places avec les installations de cuisine correspondantes. Le transfert du restaurant a permis l'aménagement, dans les constructions métalliques libérées, d'un service de reprographie et d'un stand de tir, ce dernier favorisant le développement des enseignements pratiques. Ces aménagements accompagnent la montée en puissance de la formation. Le nombre des stagiaires passe de 267 en 1964 à 731 en 1968.

En 1977, l'École d'administration pénitentiaire devient l'École nationale d'administration pénitentiaire (ÉNAP). Elle a pour mission de donner aux agents de l'administration pénitentiaire une formation

théorique et pratique en formation initiale et de mettre en place des actions de formation permettant aux personnels de se perfectionner, de se préparer à une promotion ou de se maintenir informés de l'évolution de l'action de l'administration pénitentiaire (formation continue).

L'établissement comprend 7 secteurs d'activité. Il compte alors 21 acteurs de formation, répartis dans les cinq premières sections qui mettent en œuvre la formation initiale de leur catégorie professionnelle. La section de perfectionnement assure la formation continue. Il existe néanmoins une différence de taille entre ces différents acteurs : leurs missions principales. Les formateurs de la section du personnel de surveillance ont pour mission principale le face-à-face pédagogique et ceci presque exclusivement à destination des élèves surveillants. Les acteurs de formation des autres sections s'occupent essentiellement de la conception de la formation (les enseignements sont assurés par des intervenants extérieurs).

En raison de l'accroissement de ses activités, l'école se modernise. Les travaux entrepris en 1976 ont été poursuivis en 1977. Désormais, l'École nationale d'administration pénitentiaire peut héberger 320 élèves et les accueillir dans un restaurant et une cafétéria rénovés et des locaux pour les loisirs. Plusieurs salles de cours ont été ouvertes ainsi qu'un studio pour l'utilisation des techniques audiovisuelles. Un ensemble sportif comportant gymnase, terrain de sport, salle de musculation, offre désormais la possibilité de développer les activités physiques pendant la formation.

Avec les recrutements massifs opérés dans le cadre du programme immobilier 13000, deux annexes sont ouvertes en 1987 à Savigny-sur-Orge et à Juvisy-sur-Orge (Essonne).

Les élèves surveillants, qui représentent la majorité des personnels en formation, passent de 586 en 1986 à 2198 en 1990. Ils sont formés sur les sites de Fleury-Mérogis et de Savigny-sur-Orge, alors que celui de Juvisy-sur-Orge est dédié à la formation des premiers surveillants.



L'ÉNAP à Fleury-Mérogis (Essonne), vers 1980

À partir des années 1990, les conditions d'accueil de l'Énap (locaux devenus exiguës, dispersion des lieux de formation) ne lui permettent plus d'assurer un fonctionnement satisfaisant par rapport au nombre d'élèves à former. La politique gouvernementale de décentralisation de certains services publics permet au ministre de la Justice de proposer la délocalisation de l'Énap. Le 20 septembre 1994, le comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIAT) fait connaître sa décision : l'Énap sera délocalisée à Agen. Ce choix s'appuie sur la volonté des différentes collectivités d'intégrer l'Énap dans un campus universitaire comprenant d'autres établissements d'enseignement supérieur et de privilégier l'intégration du personnel dans la vie locale.

L'arrêté du 22 janvier 1998 modifiant l'organisation et le fonctionnement de l'école dessine les prémices d'une réorganisation struc-



Moniteur en sécurité incendie à la Maison d'arrêt du Val d'Osny (Val-d'Oise)

turelle et pédagogique, avec une innovation majeure : la création des directions (enseignement, recherche...) afin de décloisonner les formations, jusqu'alors conçues par corps et par catégorie. L'objectif est d'instaurer une transversalité des formations et une mixité des publics permettant au personnel pénitentiaire d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble.

Le positionnement du formateur des élèves surveillants évolue aussi. Jusqu'en septembre 2000, le formateur enseignait aux élèves surveillants. La majorité des cours et ceci dans plusieurs domaines d'enseignement : droit, management, sécurité... À partir de cette date, le

formateur enseigne une matière devant tous les publics pénitentiaires en formation (surveillance, administratif, direction...).

Alors que ses devancières étaient souvent des adaptations de structures existantes, l'école qui s'ouvre à Agen en septembre 2000 est la première école entièrement pensée et construite pour la formation.

Avec le décret du 26 décembre 2000, l'ÉNAP est érigée en établissement public administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du garde des Sceaux, ministre de la Justice. Conformément à l'article 2 de ce même décret, l'Énap a pour missions la formation initiale et continue des fonctionnaires et agents publics occupant un emploi dans l'administration pénitentiaire, la réalisation et la diffusion de travaux de recherche et d'études et la mise en œuvre d'actions de partenariat avec des institutions d'enseignement et de recherche françaises et étrangères.

Depuis, l'ÉNAP a augmenté sa capacité d'accueil avec l'agrandissement des locaux existants et la création de nouveaux bâtiments : un amphithéâtre, des salles de cours, un bâtiment de simulation (1 850 m²), ce dernier étant affecté à l'enseignement par simulation, nouvelle méthode des gestes et pratiques professionnels.

Plus récemment, des bâtiments d'enseignement modulaires ainsi que de nouveaux hébergements (village de Riac) ont vu le jour sur le campus de l'école.

Évolution du nombre de personnels formés dans les différentes écoles : de 1964 à 2017

ANNÉES	1964	1966	1977	1988	1990	1999	2000	2001	2006	2017
ÉCOLES	EFPAP ALBÉ	EAP FLEURY-MÉROGIS	ÉNAP FLEURY-MÉROGIS ET AGEN	ÉNAP AGEN	ÉNAP AGEN	ÉNAP AGEN				
Nombre de personnes formées	267	488	1 976	2 039	3 081	3 657	4 457	4 853	6 347	7 095

Sources :

- Rapports généraux de l'Administration pénitentiaire 1964, 1966, 1977, 1990.
- Rapports d'activité de l'École nationale d'administration pénitentiaire 2001, 2006, 2015,
- Jean-François Alonzo, Histoire de la formation des personnels pénitentiaires du 19^e siècle à nos jours, Les Presses de l'ÉNAP, 2018



Dans sa prison d'acier, Clairvaux se construit un avenir...

Le 19 décembre dernier, le jury ad hoc, mis en place dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'État pour l'avenir de Clairvaux, a choisi d'éliminer un des deux candidats à la reprise du site. Un seul reste en piste, le groupe Edéis-Adim adossé à Vinci, pour une nouvelle séquence, des discussions exclusives qui dureront au moins six mois.

Tout cela pourrait conduire à un sentiment d'immobilisme. On en est loin. Les choses viennent de prendre en effet un tour spectaculaire : cinquante mètres d'échafaudage sur près de quinze mètres de haut enserrant désormais l'aile Ouest du Grand Cloître avant de doubler en dimensions en s'étendant à l'aile Sud, puis de se poursuivre ensuite, d'ici 2027, sur les ailes Est et Nord. Ce prestigieux bâtiment, construit au XVIII^{ème} siècle, nécessite une rénovation clos et couvert. Un gigantesque chantier de quatre années que l'État lance pour un montant de 60 millions d'euros ce qui fait de Clairvaux, maintenant que Villers-Cotterêts est achevé, le plus gros chantier en France après celui de Notre-Dame de Paris.

Ces travaux interdisant tout accès du public dans le Grand Cloître, l'association a dû adapter son parcours de visites en conséquence. Pendant toutes ces années, on ne verra plus les cages à poules. Mais

d'autres découvertes, exceptionnelles, seront à faire à Clairvaux : visites du QI/QD (quartier d'isolement/quartier disciplinaire) et de la Cour d'honneur viendront s'ajouter aux parcours classiques de l'association. Et de plus -excellente nouvelle- la DRAC confiera à l'association la tenue de visites de chantier pour découvrir cette phase véritablement historique du Clairvaux en devenir.

... et présentait, de juin à septembre 2024,

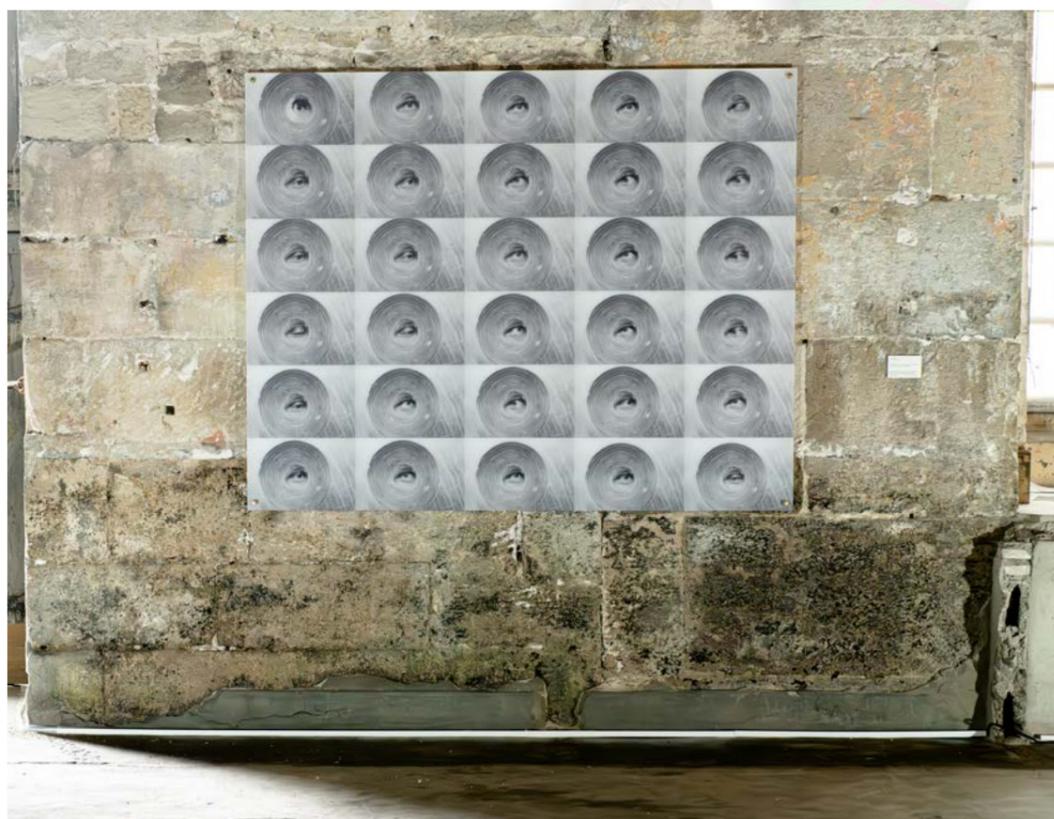
SOMA, une exposition réalisée par les artistes Orianne Ciantar Olive et Nicolas Serve dans le cadre de la résidence photographique proposée et soutenue par la DRAC Grand Est.

Des installations photographiques, vidéo et sonore animaient la visite de divers bâtiments et rappelaient l'histoire monastique et pénitentiaire du site.

Le Vert et l'Amarante remercie Gérard Beureux, président de l'association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux, qui nous a communiqué ces informations.



Clairvaux charpente : Juliette Mosdier-Pierre
Clairvaux échafaudages : SequenceK



Clairvaux ronde de l'oeilleton : Nicolas Serve et Orianne Ciantar Olive

Le Vert et l'Amarante est heureux de présenter deux ouvrages rédigés par des adhérents de notre association, Jean-Pierre Ricard et Philippe Pineau.

Jean-Pierre Ricard publie L'âme terroir, itinérance en « proésie » de la Méditerranée aux Cévennes, Préface de Carole Delga, présidente de la Région Occitanie/Midi-Méditerranée.

Des rives du Rhône à l'Occitanie languedocienne, l'originalité de ce livre immerge le lecteur au cœur d'une diversité de paysages, de traditions, de personnages et de situations insolites imprégnant l'âme de nos terroirs.

Une itinérance aux variations harmonieuses qui, chemin faisant, rend hommage aux Dames de la tour de Constance puis sillonne la Camargue et la plaine avant de rejoindre les Cévennes. Ce sont des rencontres avec André Chamson, les camisards et maquisards, les enfants du causse de Campestre. Parcourant les monts Aigoual et Lozère, les vallées et les gardons, un périple sur le chemin de Stevenson donne la touche finale au récit.

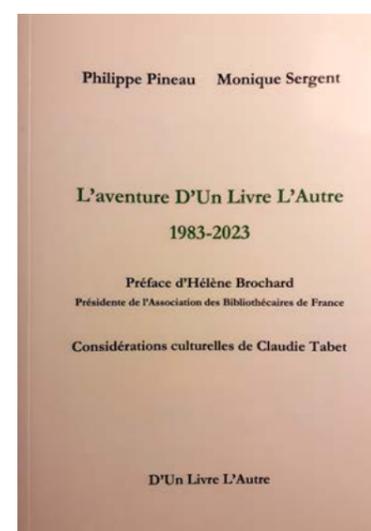
Inspiré par la puissance tranquille des lieux, Jean-Pierre Ricard, en écrivain de la perception, offre à la sensibilité du lecteur une prose imagée associée à une poésie libre et pourtant classique. Il assume délibérément dans son choix littéraire le néologisme « proésie ».

La rime, trempée dans le réel, exprime une fertilité de sens que l'on peut appréhender au premier degré, ou interpréter par touches légères sur le nuancier des mots. Ici, les textes et les photographies se répondent accordés à l'énergie des quatre éléments

« Après bien des hésitations, il était temps d'oser entreprendre ce livre tant ce carnet de voyage m'habitait. Toutes mes notes éparpillées sur des bouts de papier disparates ou logées dans mes souvenirs piaffaient d'impatience. »

Jean-Pierre Ricard est né en 1946 à Aigues-Vives (Gard). Il a été tour à tour menuisier, surveillant puis directeur d'établissements pénitentiaires et consultant en ressources humaines. Sportif accompli, nourri de ses voyages, de ses rencontres et de ses paysages, il nous livre un sac à dos d'émotions esthétiques et spirituelles. Continûment randonneur pédestre et cycliste, il se consacre désormais entièrement à l'écriture en revisitant ses terroirs qui viennent à sa rencontre.

**Il est possible de commander cet ouvrage auprès d'Hachette livre
ou auprès de la librairie en ligne Nombre7 Éditions : 866 avenue Maréchal Juin 30900 Nîmes contact@nombre7.fr 04 66 05 87 18
ou auprès de l'auteur Jean-Pierre Ricard 06 43 39 26 88 jprel.ricard@orange.fr
au prix de 32 euros (plus frais de port)**

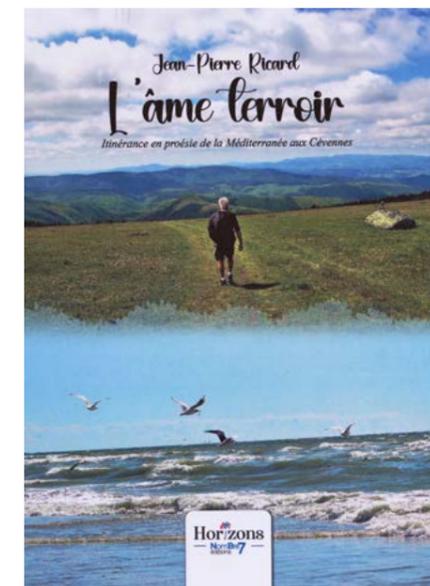


Philippe Pineau publie avec Monique Sergent L'aventure D'Un Livre L'Autre, histoire des Amis de la Bibliothèque de Poitiers, Préface d'Hélène Brochard, présidente de l'Association des Bibliothécaires de France.

L'histoire de l'association des Amis de la Bibliothèque de Poitiers devenue D'Un livre L'Autre témoigne d'un temps où la bibliothèque municipale de Poitiers était en pleine évolution. Dans les années 1980, un premier axe de débat consiste en la recherche de moyens d'ouvrir réellement la bibliothèque à toutes les personnes de la cité et à transformer la bibliothèque en médiathèque. Un second projet correspond à l'opportunité de réaliser une bibliothèque à la maison d'arrêt de Poitiers qui serait pensée comme structure singulière liée au réseau de la lecture publique dans le département de la Vienne. Il s'appuie sur la notion de tiers-réseau (bibliothèques de prisons, d'hôpitaux, d'entreprises) et sur le concept de bibliothèque hors les murs nouvellement définie par la toute jeune Direction du livre et de la lecture au ministère de la Culture.

Cette aventure, avec ses élans, ses désirs, ses défaillances, ses interrogations et ses stratégies ne fut pas un long fleuve tranquille. Que les populations défavorisées, à commencer par celles enfermées à la maison d'arrêt de Poitiers, puis au centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne puisse réellement accéder aux droits fondamentaux que l'existence et la fréquentation de la médiathèque publique favorisent, voilà un défi qui a été relevé malgré les entraves générées par la prison républicaine. La belle aventure relatée dans ce livre a aussi pour dessein ne pas laisser hors de la mémoire la magnifique ambition, l'incroyable énergie et la douce espérance des militants bénévoles de l'association D'Un Livre L'Autre agissant au bénéfice d'un bien commun de l'humanité si délicat à mettre en œuvre.

**Il est possible de commander cet ouvrage auprès de l'association D'Un Livre L'Autre, le Toit du Monde
31 rue des Trois Rois 86000 Poitiers dunlivrelautrepoitiers@gmail.com
ou auprès de l'auteur Philippe Pineau 06 78 40 50 24 philippe.pineau86@orange.fr
au prix de 18 euros (plus frais de port)**



ACTUALITÉS

Cérémonie d'installation de Sophie Bondil

La cérémonie d'installation de Sophie Bondil s'est déroulée le 6 septembre 2024 sur la place d'honneur de l'ÉNAP. Elle était présidée par Sébastien Cauwel, directeur de l'administration pénitentiaire, accompagné de Daniel Barnier, Préfet de Lot et Garonne.

Elle s'est déroulée en présence des directeurs interrégionaux, de sous directeurs de l'administration pénitentiaire, du président de l'AMAP, de représentants des autorités judiciaires, militaires, civiles et administratives, des personnels de l'ÉNAP, des promotions en formation (29^e promotion de CPIP, 1^{ère} promotion de CPIP FA, 4^e promotion de CPIP EST, 219^e promotion d'élèves surveillants, 1^e promotion de chefs des services pénitentiaires, et 4^e Classe prépa talents), et de partenaires du territoire.

Lors de son discours d'introduction, Sébastien Cauwel a précisé les missions de Sophie Bondil :

« Cette école est avant tout un lieu d'apprentissage, de formation professionnelle, d'acculturation et votre chantier sera, à ce titre, immense. Je souhaite que vous continuiez à travailler à la montée en compétence des DSP par la constitution d'une formation à la hauteur de leurs futures responsabilités de hauts fonctionnaires, tout en vous assurant que les DPIP peuvent également bénéficier du même niveau d'exigence.

Vous devrez évaluer la réforme de l'hybridation de la formation des CPIP et réfléchir à son extension, vous devrez revoir la formation des officiers en vous appuyant sur le travail remarquable fait pour les CSP.



Vous aurez également la charge de monter la future formation des surveillants à 8 mois afin de leur permettre de gagner en expertise et d'assurer rapidement toutes les missions d'un personnel de surveillance y compris celles des équipes de sécurité pénitentiaire.

Au-delà de ces formations initiales, il vous faudra continuer à être exigeante et ambitieuse pour les formations d'adaptation à la fonction afin de faire monter en compétence nos agents et de sécuriser leur travail et leurs interventions, que ce soit pour les ERIS, les agents de greffes, les agents administratifs, les moniteurs, les formateurs et tous les autres. »

Durant la cérémonie était procédé à la remise de la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire, échelon bronze, à madame Sophie Bondil.

Source : ÉNAP



Cérémonie DI de Rennes



Cérémonie DI de Dijon



Cérémonie CD d'Uzerche

Philippe PHILARET vient de nous quitter au terme d'une longue maladie à laquelle il faisait face avec courage et dignité. Décoré de la médaille pénitentiaire en 2000, titulaire de l'échelon argent il était un adhérent fidèle de notre association et un participant assidu à nos regroupement au cours desquels il trouvait souvent à satisfaire sa passion pour l'histoire. Il avait également eu l'occasion de nous démontrer ses compétences de mécanicien lorsque les bus qui nous transportaient présentaient quelques défaillances.

L'AMAP, qui conservera de Philippe PHILARET le souvenir de sa participation cordiale et réfléchie à nos échanges qu'il alimentait de nombreuses et pittoresques anecdotes témoignages de sa riche carrière au service de l'administration pénitentiaire, assure son épouse et ses enfants de sa complète solidarité.



Philippe Philaret

Michel ZINZONI nous a quitté en juillet. Il était depuis l'origine un adhérent fidèle de notre association et un participant actif à ses activités, même si, ces dernières années, son état de santé ne lui permettait plus de rejoindre nos regroupements.

Fils de surveillant, il était entré dans l'administration pénitentiaire en 1973, puis avait été muté à sa demande à la maison d'arrêt de Paris La Santé en 1974, où il effectuera toute sa carrière, qu'il terminera en 2003 avec le grade de CSP 1^{ère} classe.

Il avait tenu, bien que souffrant, à être présent pour la visite de cet établissement en 2018 avant sa remise en service après d'importants travaux de modernisation. Les personnels qui l'avaient connu en activité et qui l'ont rencontré à cette occasion ont pu témoigner de son investissement professionnel et de l'autorité énergique qu'il manifestait dans sa fonction d'encadrement en détention.

A son épouse, dont nous apprécions les talents de photographe, à sa fille Carole, qui a accepté d'assumer la responsabilité de trésorière de notre association, l'AMAP exprime toute sa sympathie et les assure que nous conserverons le souvenir de cette personnalité attachante qui, sous des dehors bourrus, savait faire preuve avec discrétion d'une grande humanité.



Michel Zinzoni, photo de Solange Zinzoni



Cérémonie DSPOM - Joachim Bertrand



Cérémonie ÉNAP

Cérémonies

Les cérémonies d'hommage aux personnels pénitentiaires, particulièrement émouvantes cette année suite à la tragédie d'Incarville ont été organisées dans les directions régionales, les établissements et les services d'insertion les 22 et 23 septembre. Jean-Charles Toulouze a pu représenter l'AMAP à deux d'entre elles, aux directions interrégionales de Dijon et de Lyon.

Par ailleurs il était également présent aux cérémonies d'installation de Sophie Bondil, directrice de l'école nationale d'administration pénitentiaire, et de Pascal Vion, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes.

Répondant à des invitations, il a également pu représenter notre association à des cérémonies de mise à l'honneur des personnels, à l'école nationale d'administration pénitentiaire, au centre de détention d'Uzerche, à la maison d'arrêt de Bourges, à la direction interrégionale de Lyon et à la direction des services pénitentiaires de l'outre-mer.

L'équipe du CRHCP a marqué ses 20 ans d'activité par un rendez-vous conviant tous les acteurs investis dans la valorisation et la transmission de l'histoire pénitentiaire. Ce rendez-vous a pris la forme d'une après-midi organisée à l'ÉNAP le 27 novembre 2024, introduit par Sophie Bondil, directrice de l'ÉNAP.

Cet évènement a permis d'abord de faire un bilan (non-exhaustif) des actions du Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines depuis sa création en 2004. L'occasion de présenter les ressources et services existants (fonds documentaire, espace muséal, portail numérique, expositions...) mais aussi d'évoquer les projets d'avenir. Étaient présents Keyne Richard, chef de la mission du patrimoine mobilier au Ministère de la Justice, Jean-Lucien Sanchez, chargé d'études en histoire à la DAP et collaborateur de Criminocorpus, et Jean-Fabien Philippy, chargé de mission rattaché à la Direction scientifique et des collections du MUCEM de Marseille, pour évoquer l'intérêt certain qui est porté au patrimoine de notre institution.

Ce fut également l'occasion de rassembler des acteurs historiques du CRHCP, avec François Courtine, ancien directeur de la recherche, Catherine Pénicaud, ancienne adjointe au directeur de la recherche, Paul Mbanzoulou, directeur de la recherche, Jack Garçon, ancien responsable du CRHCP, Jean-Michel Armand et Jean-François Alonzo, anciens formateurs en histoire, et François Février, chef du département droit et service public. A leurs côtés, Fabienne Huard-Hardy, responsable du CRHCP, et Mickael Boyer, formateur en histoire pénitentiaire, ont apporté le regard actuel et les perspectives d'avenir.

Philippe Pottier, ancien directeur de l'ÉNAP, a modéré la table ronde sur la formation en histoire. Il s'est agi ainsi de rappeler la place et l'évolution de la formation en histoire au sein de l'ÉNAP, en rappelant l'intérêt et la nécessité de dispenser une telle formation à des agents de l'État dans le cadre de leur formation professionnelle.



Un séminaire de travail a été organisé à l'ÉNAP les 28 et 29 novembre derniers, réunissant une cinquantaine de participants provenant d'horizons divers, de l'administration pénitentiaire mais aussi d'institutions culturelles. Dans le cadre d'ateliers multiples, ont été dressés les grands axes du projet scientifique et culturel du futur Musée de l'administration pénitentiaire.

Dans ses propos introductifs, Sébastien Cauwel, directeur de l'administration pénitentiaire, a affirmé la volonté de rassembler les objets du patrimoine historique pénitentiaire à l'ÉNAP.

PÔLE HISTOIRE ET CRIMINOLOGIE APPLIQUÉE ÉNAP



L'ÉNAP se dotera prochainement d'un Pôle d'Histoire et de Criminologie Appliquée dans l'objectif de transmettre son expertise en histoire et en criminologie, tant par sa vocation de formation que par sa tradition de recherche, de documentation, de conservation et de collecte de fonds patrimoniaux. Afin de contribuer à la valorisation et à l'enrichissement de cette expertise, la politique du PHCA se déclinera en trois volets :

RECHERCHE

La recherche se développera au sein d'une équipe pluridisciplinaire qui mettra à profit son expertise criminologique dans l'objectif de produire des connaissances scientifiques, d'accompagner la mise en œuvre des pratiques professionnelles sur les terrains et de dialoguer avec les acteurs de formation.

FORMATION

La formation au sein du pôle se construira à partir des champs de compétences dans le domaine de la criminologie développés à l'ÉNAP. Elle s'appuiera également sur la recherche scientifique et s'adressera aux professionnels de terrain, ainsi qu'à des publics extérieurs.

MUSÉE/CULTURE

Le PHCA accueillera en son sein un musée de société qui questionnera les évolutions de l'administration pénitentiaire à travers des expositions permanentes et temporaires adossées à une programmation artistique et culturelle. Un lieu d'expérimentation et de création Culture/Justice sera formalisé à partir des compétences, des formations et des ressources de l'ÉNAP.

UN MUSÉE DE SOCIÉTÉ À L'ÉNAP

Le musée du PHCA se construira à partir de la politique culturelle et patrimoniale de l'ÉNAP et des collections muséales et documentaires du Centre de Ressources sur l'Histoire des Crimes et des Peines (CRHCP).

Définition

Le musée du PHCA aura pour vocation de proposer à un public élargi un autre regard sur la criminologie, les peines, l'institution carcérale et les métiers pénitentiaires, en s'appuyant sur des collections et une programmation artistique et culturelle. Il s'agira d'un espace public aux approches plurielles, faisant dialoguer l'institution pénitentiaire, ses personnels, ses publics et la société à partir de la transmission d'une mémoire collective et autour d'enjeux contemporains. En se proposant d'être un lieu d'expérimentation au sein duquel différents publics s'impliquent, ce musée aura pour objectif de questionner notre société et ses évolutions en replaçant la prison au cœur de son environnement social et politique.

Deux dimensions seront centrales : une dimension pédagogique tout d'abord, avec un musée à la fois outil pédagogique et interface entre les élèves et la société. Une dimension scientifique ensuite, le musée représentant un lieu de production de savoirs ainsi que de collaborations de recherche.

Collections

Les collections du musée s'appuieront sur les ressources documentaires et muséales conservées par le CRHCP, ainsi que sur une politique d'acquisition et de conservation clairement définie. Actuellement, le CRHCP conserve : 1 500 objets liés au monde carcéral, dont des éléments architecturaux et des œuvres de personnes détenues relatifs à des thématiques diverses, telles que la vie en détention, la sécurité, les cultes, la santé, etc. 25 000 documents physiques et 55 000 références en ligne (ouvrages, revues, plans, documents iconographiques, photographies, etc.) composent le fonds documentaire.

AMAP



Bulletin d'adhésion à l'AMAP * ou de renouvellement de cotisation.

* Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

à envoyer accompagné du montant de l'adhésion (20 euros minimum)

au siège de l'association : AMAP, CSL 20 rue Pierre Semard 69007 Lyon

Adhésion en qualité de médaillé : oui non (*barrer la mention inutile*)

Adhésion en qualité de membre associé : oui non (*barrer la mention inutile*)

1^{ère} adhésion : Renouvellement : au titre de l'année : _____

Pour les médaillés, date d'attribution de la Médaille : ____ / ____ / _____

Échelon : Or Argent Bronze (*barrer les mentions inutiles*)

Nom :

Prénoms :

Je peux être contacté par courrier en priorité ou accessoirement (barrer la mention inutile)

Adresse postale :

Code postal : Ville :

ou par mail en priorité ou accessoirement (barrer la mention inutile)

Adresse courriel :@.....

En cas d'urgence, je peux être joint au numéro de téléphone suivant :

Tél. :

Je peux accéder au bulletin de l'association Le Vert et l'Amarante par le lien

<http://www.enap.justice.fr/lettres-dinformation>

mais, je souhaite également le recevoir par courrier à l'adresse ci-dessus: oui non (*barrer la mention inutile*)

Fait le ____ / ____ / ____ à

Signature :

